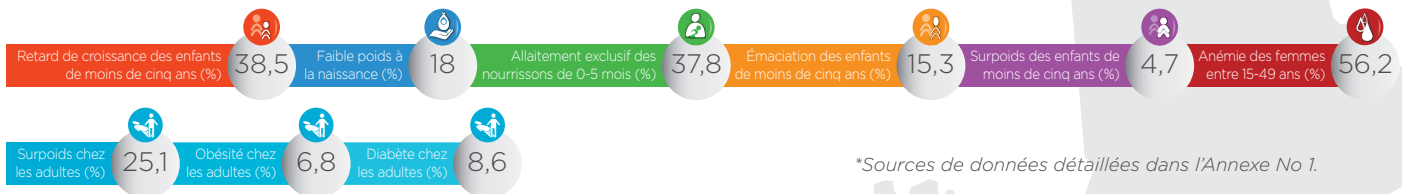




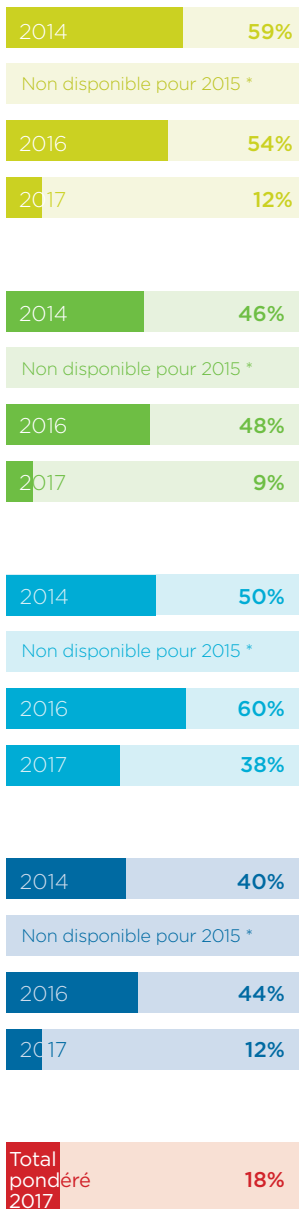
Date d'adhésion : mars 2011
Population : 17,47 millions

Mali



*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.

Transformations institutionnelles en 2016-2017



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

La mise en place de la Cellule de coordination de la nutrition comme structure formelle de coordination a été une avancée majeure en 2016. Les différents secteurs gouvernementaux impliqués dans le Plan d'action multisectoriel de nutrition (PAMN) disposent chacun d'un point focal. Au niveau national, la plateforme multisectorielle se réunit deux fois l'an par l'intermédiaire du Comité technique intersectoriel de nutrition et une fois l'an par l'intermédiaire du Conseil national de nutrition regroupant les ministres des différents secteurs. Cependant,

les points focaux et les secrétaires généraux des départements sectoriels doivent être formés à leurs rôles et à leurs responsabilités. Les organes de coordination décentralisés existent et sont clairement définis dans la politique mais ils ne sont pas opérationnels. Les cadres définis par la politique sont les Comités régionaux, locaux et communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement. Le processus d'adhésion du secteur privé est en cours.

Garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'examen à mi-parcours du PAMN a permis de mettre à jour la Politique nationale de nutrition. Un cadre commun de plaidoyer en faveur de la nutrition est en cours d'élaboration. Avec l'appui du réseau des organisations de la société civile, plusieurs rencontres

visant à promouvoir la nutrition ont eu lieu avec le réseau des parlementaires. Des efforts restent à faire à l'échelle nationale et de façon décentralisée pour opérationnaliser et appliquer la législation.

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

En 2016, l'examen à mi-parcours du PAMN a permis de repérer les contraintes qui se posent dans la mise en œuvre du plan, de proposer les mesures correctives et de définir de nouvelles orientations. Pour soutenir la mise en œuvre du cadre commun de résultats, l'analyse de la situation nutritionnelle et la cartographie des parties prenantes et des actions clés en nutrition ont été réalisées. Des cibles mesurables sont définies annuel-

lement. Les effets du PAMN et la progression de sa mise en œuvre ont été évalués lors de l'examen à mi-parcours mais la mise en place d'un système d'information devrait permettre d'améliorer encore le suivi et l'évaluation. Le plaidoyer pour une couverture plus élargie et efficace des programmes de nutrition est en cours. Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du plan devrait être mieux pris en compte.

Procéder au suivi financier et mobiliser des ressources

Plusieurs ministres ont participé au lancement de l'étude sur le coût de la faim et les discours qu'ils ont prononcés sont encourageants. L'estimation des coûts du PAMN par intervention et par année a été faite.

Cependant, les sources de financement n'ont pas été clairement identifiées et les stratégies de mobilisation de fonds ne sont pas définies.

PRIORITÉS 2017-2018

- Organiser une table-ronde de mobilisation des financements du PAMN ;
- Élaborer les cadres de suivi-évaluation pour le PAMN et la Cellule de coordination de la nutrition ;
- Mettre en place un réseau pour le secteur universitaire, la recherche ; et capitaliser les résultats de la recherche ;
- Animer les plateformes nationales et régionales de coordination et de communication ainsi que les ateliers sectoriels ;
- Organiser l'évaluation finale du PAMN 2014-2018 et proposer un nouveau plan pour la période 2019-2013.